



Nouvelle baisse de l'emploi en Ile-de-France au 2^e trimestre

Au 2^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une baisse trimestrielle de 1,3 % du fait des conséquences de la crise sanitaire qui touche une majorité de secteurs. Sur un an, l'emploi diminue de 2,5 %. Cette baisse annuelle concerne principalement l'intérim, les spectacles vivants et l'hébergement et la restauration.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

- 1,3 %

de baisse trimestrielle de l'emploi privé en Ile-de-France.

118 400 emplois

détruits sur un an dans la région.

Seuls l'intérim et la construction créent de l'emploi ce trimestre

Plus de 62 300 emplois ont été détruits durant ces trois mois (- 1,3 % par rapport au trimestre précédent). La région subit logiquement un second trimestre de recul : la fin du confinement n'a pas mis fin à l'ensemble des restrictions d'activités pour raison sanitaire, notamment dans l'hébergement, la restauration et les activités culturelles, secteurs surreprésentés en Ile-de-France. Celle-ci a donc été impactée plus que d'autres régions, si bien qu'à fin juin, de nombreuses entreprises redémarreraient et n'ont pas forcément eu le temps de recruter pour compenser les départs intervenus les trois mois précédents. De fait, l'emploi francilien se contracte un peu plus que l'emploi national au cours de ce trimestre (- 0,9 %).

Après sa lourde chute le trimestre précédent (- 39,8 %) l'intérim se redresse (+ 14,0 %). La construction apporte également une contribution positive ce trimestre (+ 0,3 %). À l'inverse, le tertiaire hors intérim (- 1,8 %) et l'industrie (- 1,2 %) affichent des pertes d'emplois conséquentes. Le chômage partiel et les arrêts maladies facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi de nombreux salariés malgré les restrictions sanitaires empêchant la reprise de certaines activités.

Carte : **emploi salarié par département en glissement annuel (GA)** L

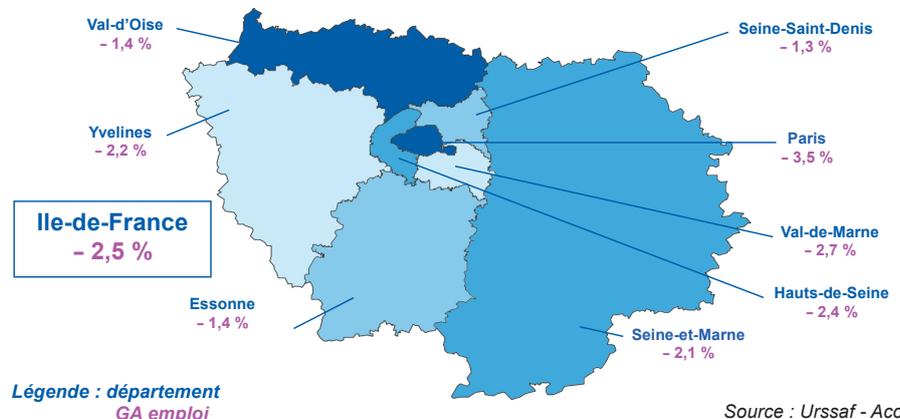


Tableau 1 : **masse salariale et emploi salarié du secteur privé**

	En niveau 2 ^e T 2020	Glissement trimestriel			Glissement annuel 2 ^e T 2020	
		4 ^e T 2019	1 ^{er} T 2020	2 ^e T 2020		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) L	41 171	+ 0,4 %	- 1,9 %	-15,6 %	- 15,8 %
	Emploi (en milliers) L	4 706	+ 0,4 %*	- 1,7 %*	- 15,3 %*	- 15,3 %*
	Salairer moyen par tête mensuel (en €)	2 926	- 0,0 %	- 1,8 %	-12,7 %	- 13,6 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) L	2 943*	- 0,0 %*	- 1,6 %*	-12,4 %*	- 13,1 %*
	Emploi (en milliers) L	123 434	+ 0,7 %	- 2,8 %	-15,8 %	- 16,8 %
	Salairer moyen par tête mensuel (en €)	124 691*	+ 0,7 %*	- 2,5 %*	-15,2 %*	- 16,0 %*
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) L	18 195	+ 0,5 %	- 2,5 %	- 0,9 %	- 2,7 %
	Emploi (en milliers) L	2 275	+ 0,3 %	- 2,7 %	-12,7 %	- 14,2 %
	Salairer moyen par tête mensuel (en €)	2 298*	+ 0,3 %*	- 2,4 %*	-12,0 %*	- 13,3 %*

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.
Source : Urssaf - Acooss

AVERTISSEMENT : le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 311 disponible sur www.acooss.fr. De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2020	2 ^e T 2020	2 ^e T 2019	2 ^e T 2018	2 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	2,4	+ 1,2 %	+ 4,9 %	+ 1,1 %	+ 0,9 %
CA	Industries agro-alimentaires	51,0	- 0,1 %	+ 3,5 %	+ 1,7 %	+ 1,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,8	- 3,8 %	+ 1,6 %	+ 0,5 %	+ 3,0 %
CC	Bois et papier	13,2	- 3,9 %	- 4,5 %	- 5,5 %	- 4,5 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,5	- 5,8 %	- 5,6 %	- 1,6 %	- 0,0 %
CE	Industrie chimique	26,2	- 0,8 %	+ 2,2 %	- 1,8 %	- 0,4 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,5	- 0,9 %	- 1,1 %	- 1,8 %	- 0,5 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,8	- 1,5 %	- 1,7 %	+ 0,7 %	- 1,6 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	23,7	- 3,5 %	- 0,9 %	- 1,4 %	- 1,8 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,7	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,7	- 3,0 %	- 2,0 %	- 1,1 %	- 1,2 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,5	- 1,9 %	+ 0,2 %	- 1,2 %	- 1,8 %
CL	Fabrication de matériels de transport	69,2	- 2,0 %	- 0,7 %	- 1,0 %	- 0,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,9	+ 0,0 %	+ 0,9 %	- 0,4 %	- 0,9 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,5	- 0,2 %	- 0,1 %	- 2,9 %	- 3,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,7	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 1,9 %	- 0,2 %
FZ	Construction	326,3	+ 2,9 %	+ 5,7 %	+ 4,5 %	+ 2,5 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	701,8	- 1,7 %	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %
HZ	Transports et entreposage	374,6	- 1,6 %	+ 1,3 %	+ 1,1 %	+ 0,9 %
IZ	Hébergement et restauration	309,7	- 6,3 %	+ 3,4 %	+ 3,2 %	+ 3,5 %
JA	Édition et Audiovisuel	128,5	- 3,9 %	+ 2,0 %	- 2,6 %	+ 0,2 %
JB	Télécommunications	52,1	- 0,3 %	- 0,5 %	+ 0,7 %	+ 1,0 %
JC	Activités informatiques	236,9	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 6,2 %	+ 4,3 %
KZ	Activités financières et d'assurance	309,1	- 1,3 %	+ 0,1 %	+ 0,4 %	+ 1,0 %
LZ	Activités immobilières	77,4	- 1,8 %	- 0,7 %	+ 0,2 %	- 0,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	422,9	+ 0,6 %	+ 4,6 %	+ 3,2 %	+ 2,9 %
MB	Recherche et développement	41,7	+ 1,1 %	+ 2,3 %	+ 2,2 %	+ 1,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	89,6	- 2,7 %	+ 1,2 %	+ 2,1 %	+ 0,3 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	568,9	- 9,3 %	+ 2,7 %	+ 2,8 %	+ 6,8 %
OZ	Administration publique	42,1	- 2,8 %	- 0,7 %	- 3,5 %	- 0,7 %
PZ	Enseignement	89,6	- 4,4 %	+ 1,2 %	+ 2,0 %	+ 2,9 %
QA	Activités pour la santé humaine	110,4	+ 1,3 %	- 0,3 %	+ 1,7 %	+ 1,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	203,2	- 0,5 %	+ 2,2 %	+ 2,1 %	+ 3,0 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	83,8	- 9,3 %	+ 1,0 %	- 0,0 %	+ 2,6 %
SZ	Autres activités de services	124,2	- 4,0 %	+ 0,6 %	- 0,1 %	+ 0,4 %
	Industrie	413,1	- 1,2 %	+ 0,3 %	- 0,6 %	- 0,7 %
	Construction	326,3	+ 2,9 %	+ 5,7 %	+ 4,5 %	+ 2,5 %
	Tertiaire	3 966,4	- 2,0 %	+ 2,0 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 876,8	- 3,0 %	+ 2,0 %	+ 1,7 %	+ 2,4 %
	Intérim	89,6	- 32,7 %	+ 3,0 %	+ 5,0 %	+ 25,4 %

Source : Urssaf - Acof

L'emploi privé subit un fort recul sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une diminution annuelle de 118 400 salariés (- 2,5 %). Dans le même temps, l'emploi national se contracte un peu plus rapidement (- 2,7 %).

Avec 4,706 millions de salariés, le niveau d'emplois en Ile-de-France revient à un stade proche de celui de fin 2017. Depuis le début de l'année 2015, l'économie francilienne avait créé des emplois de manière significative en améliorant trimestre après trimestre ses précédents résultats.

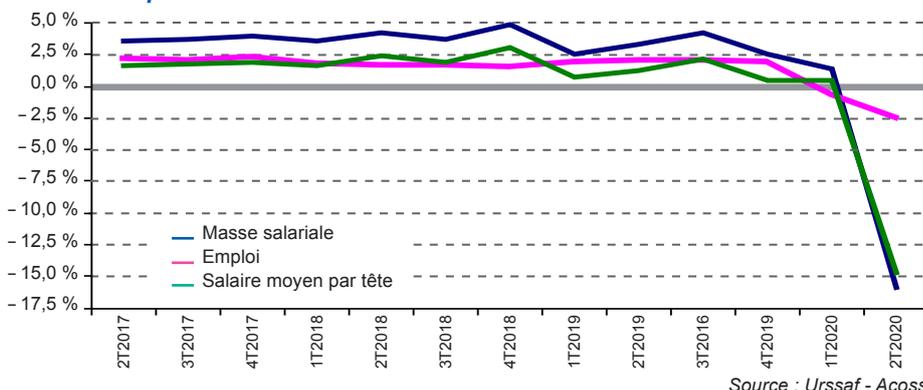
La masse salariale trimestrielle est amputée par le chômage partiel

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat diminue de 15,6 % en glissement trimestriel. Cette baisse intervient dans un contexte de confinement qui a impacté à minima la moitié du trimestre pour certains secteurs, tandis que d'autres n'ont presque pas pu verser de salaires pendant la totalité du trimestre du fait de reprises plus tardives. Cependant, le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladies conduit à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Au deuxième trimestre 2020, plus de 4,8 milliards d'euros d'assiette liés aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés. Ce montant représente 10,4 % du total masse salariale plus chômage partiel versé au deuxième trimestre 2020. Les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des spectacles vivants ont notamment eu un recours important à ces dispositifs avec des taux de chômage partiel de respectivement 20,8 % et 34,7 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, diminue de 2,0 % (- 15,8 % pour le seul 2^e trimestre), soit une contraction moins importante que celle observée sur le plan national (- 2,7 %). Ces chiffres sont respectivement pour l'Ile-de-France et la France de 2,1 % et 2,8 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Ce niveau plus bas avec prime s'explique par un calendrier différent de versement. En 2019, la majorité de la prime s'était concentrée sur le 1^{er} trimestre alors qu'il est désormais possible en 2020 de la verser sur une période plus large.

Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise pour ce trimestre le suivi du SMPT (salaire moyen par tête).

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf - Acoiss

Le tertiaire est la principale victime de la crise sanitaire

Le tertiaire hors intérim a détruit des emplois pour le second trimestre consécutif (- 1,8 %, alors que ce secteur n'avait pas subi de baisse depuis début 2013). Sur un an, le résultat bascule du côté négatif avec un recul de 2,0 %, soit 79 100 emplois détruits. Seuls quatre secteurs ont un solde d'emplois positif sur un an : les activités informatiques, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, la recherche et les activités pour la santé humaine (cf. tableau 2). Ces deux secteurs ont d'ailleurs continué à gagner de l'emploi ce trimestre bien qu'à un faible rythme.

L'emploi dans le commerce est en baisse de 1,7 % sur un an, du fait d'une nouvelle baisse trimestrielle de 1,4 %. Le nombre d'emplois dans la restauration diminue sur un an (- 5,6 %) et le repli est encore plus marqué dans l'hébergement (- 9,5 %). Enfin les arts, spectacles et activités récréatives (- 9,3 %) font également partie des activités les plus touchées. Malgré le rebond observé ce trimestre, l'intérim s'effondre sur un an (- 32,7 %). Ce repli important découle du confinement qui a eu pour conséquences le non-renouvellement de nombreuses missions d'intérim et une reprise encore délicate à fin juin. Avec 89 600 intérimaires, l'Ile-de-France est très loin de son niveau haut, situé au-delà de 130 000 emplois. Le niveau actuel est légèrement au-dessus du point bas atteint à la suite de la crise économique de 2008 (87 600 intérimaires).

La construction rebondit

Ce trimestre, l'emploi salarié augmente de 0,3 % dans la construction. Sur un an, la hausse du nombre de salariés demeure néanmoins haute (+ 2,9 %) et traduit bien que l'emploi salarié profite des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express. La construction a donc redémarré mais le secteur est cyclique et pourrait ralentir au rythme des investissements privés.

Les emplois industriels reculent

L'industrie, après avoir peu perdu d'emplois le trimestre précédent, se replie fortement (- 1,2 %). Elle signe donc un troisième trimestre de baisse effaçant les gains d'emploi acquis en 2019. Sur un an, la baisse est également de 1,2 %. La majorité des secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement les branches bois et papier et habillement. À l'inverse, la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques (cf. tableau 2) continue de progresser sur un an.

Tableau 3 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	2 ^e T 2020	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 437	3 110
77 - Seine-et-Marne	370	1 981
78 - Yvelines	405	2 591
91 - Essonne	354	2 484
92 - Hauts-de-Seine	939	3 909
93 - Seine-St-Denis	504	2 391
94 - Val-de-Marne	400	2 444
95 - Val-d'Oise	296	2 051
National	18 195	2 275

Source : Urssaf - Acoiss

Paris et le Val-de-Marne, sont les départements les plus touchés par la crise sanitaire

L'emploi évolue de façon négative dans tous les départements franciliens par rapport au 1^{er} trimestre 2020. Les Hauts-de-Seine (- 1,6 %) et Paris (- 1,5 %) affichent les baisses les plus significatives du fait du poids relatif important de l'hébergement et la restauration pour ces deux départements. La Seine-et-Marne est le département où l'emploi diminue le moins ce trimestre avec une baisse de 0,4 %.

Sur un an, la Seine-Saint-Denis (- 1,3 %) est le département où les emplois résistent le mieux. À l'inverse, Paris affiche de lourdes pertes (- 3,5 %). Dans les quatre départements centraux de la métropole du Grand Paris, l'emploi diminue de 2,7 % sur un an, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale.

Tableau 4 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2020	2 ^e T 2020	2 ^e T 2019	2 ^e T 2018	2 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	36,2	- 5,5 %	+ 15,4 %	+ 14,4 %	+ 5,5 %
CA	Industries agro-alimentaires	333,9	- 17,0 %	+ 5,2 %	+ 1,1 %	+ 4,7 %
CB	Habillement, textile et cuir	145,7	- 19,6 %	+ 2,6 %	+ 3,9 %	+ 6,3 %
CC	Bois et papier	107,9	- 23,9 %	- 4,9 %	- 4,6 %	- 0,2 %
CD	Cokéfaction et raffinage	23,0	- 13,5 %	+ 3,9 %	- 1,0 %	- 6,2 %
CE	Industrie chimique	395,8	- 3,4 %	+ 3,0 %	+ 1,8 %	- 1,7 %
CF	Industrie pharmaceutique	252,8	- 1,2 %	+ 2,4 %	- 2,6 %	+ 3,2 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	182,1	- 16,0 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %	+ 2,1 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	202,6	- 22,0 %	- 0,2 %	+ 0,1 %	+ 2,8 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	523,5	- 6,7 %	+ 0,6 %	+ 5,6 %	+ 1,9 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	151,3	- 15,0 %	+ 2,3 %	- 0,2 %	+ 1,9 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	165,7	- 13,1 %	+ 1,8 %	- 0,7 %	+ 2,1 %
CL	Fabrication de matériels de transport	801,0	- 25,0 %	+ 2,4 %	+ 0,6 %	+ 2,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	399,8	- 17,6 %	+ 1,3 %	+ 3,4 %	- 0,3 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	640,9	+ 1,2 %	+ 0,2 %	- 0,3 %	- 4,1 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	243,0	- 11,2 %	+ 5,2 %	+ 2,7 %	- 0,8 %
FZ	Construction	1 969,2	- 20,1 %	+ 5,3 %	+ 6,2 %	+ 4,6 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	5 504,8	- 18,2 %	+ 2,4 %	+ 2,6 %	+ 2,8 %
HZ	Transports et entreposage	2 869,8	- 18,9 %	+ 1,3 %	+ 3,4 %	+ 3,2 %
IZ	Hébergement et restauration	704,8	- 64,0 %	+ 5,1 %	+ 5,9 %	+ 4,0 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 607,7	- 16,2 %	+ 2,7 %	+ 2,2 %	+ 3,1 %
JB	Télécommunications	685,1	- 4,6 %	- 2,6 %	+ 4,5 %	- 0,9 %
JC	Activités informatiques	3 117,8	- 4,4 %	+ 7,4 %	+ 8,4 %	+ 6,6 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 258,4	- 1,7 %	+ 2,9 %	+ 2,8 %	+ 3,1 %
LZ	Activités immobilières	717,8	- 11,5 %	+ 2,7 %	+ 3,6 %	+ 2,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	5 599,9	- 9,8 %	+ 4,0 %	+ 6,7 %	+ 5,1 %
MB	Recherche et développement	592,6	+ 0,9 %	+ 5,0 %	+ 2,1 %	+ 0,5 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	934,7	- 17,2 %	+ 3,7 %	+ 6,3 %	+ 3,4 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	3 113,8	- 25,6 %	+ 4,6 %	+ 5,2 %	+ 6,8 %
OZ	Administration publique	411,4	- 2,1 %	- 0,6 %	- 1,0 %	- 0,6 %
PZ	Enseignement	524,4	- 17,0 %	+ 2,4 %	+ 3,5 %	+ 3,0 %
QA	Activités pour la santé humaine	774,2	- 9,5 %	+ 3,1 %	+ 3,6 %	+ 3,1 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 048,7	- 7,0 %	+ 3,0 %	+ 3,8 %	+ 4,0 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	409,8	- 47,9 %	+ 0,4 %	+ 10,3 %	+ 4,7 %
SZ	Autres activités de services	720,6	- 19,9 %	+ 2,3 %	+ 2,5 %	- 1,0 %
	Industrie	4 605,2	- 13,5 %	+ 1,9 %	+ 1,2 %	+ 0,9 %
	Construction	1 969,2	- 20,1 %	+ 5,3 %	+ 6,2 %	+ 4,6 %
	Tertiaire	34 596,4	- 15,1 %	+ 3,3 %	+ 4,3 %	+ 3,6 %
	dont Tertiaire hors intérim	34 083,0	- 15,9 %	+ 3,3 %	+ 4,4 %	+ 3,8 %
	Intérim	513,5	- 46,1 %	+ 4,1 %	+ 9,0 %	+ 14,6 %

Source : Urssaf - Acoff

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acoff sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoff aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le StatUR sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.acoff.fr

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les

administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoff).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoff, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur www.acoff.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteurs :

Matthieu Goussot, Serge Mercier

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr